

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
6 octobre 2020**

PUBLIE LE : 15 OCT. 2020

**Délibération n°061020-6 : Convention d'occupation du domaine public fluvial
concernant l'exutoire du bassin de Port-Marly**

L'an deux mille vingt, le six octobre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux
Madame Sandra JEANSONNIE, Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	8
QUORUM	:	9
<i><u>Délégués présents</u></i>	:	16
<i><u>Délégués comptant pour le vote</u></i>	:	15

SIA / CS – 061020-6

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL CONCERNANT L'EXUTOIRE DU BASSIN DE PORT-MARLY

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEL-DEVAUX, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU le projet de convention d'occupation temporaire présenté en annexe ;

CONSIDERANT que le SIARSGL, suite aux conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement, a entrepris un programme de travaux pour la mise en conformité de son système de collecte et de transport;

CONSIDERANT que la construction du Bassin de stockage-rétention du Port-Marly est la première étape du programme de travaux;

CONSIDERANT qu'un exutoire du bassin de Port-Marly a été créé en Seine sur le Domaine Public Fluvial (DPF);

CONSIDERANT que Voies Navigables de France (VNF) est gestionnaire du DPF;

CONSIDERANT que l'occupation du DPF nécessite l'élaboration d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) entre le SIARSGL et VNF;

CONSIDERANT que cette convention prend effet en octobre 2020 pour une durée maximale de 5 ans;

CONSIDERANT que le montant de la redevance annuelle pour l'occupation du DPF fixée par VNF s'élève à 176,42 € TTC.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président, en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France concernant l'exutoire du Bassin de Port Marly.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 15/10/2020

Transmis en préfecture et affiché le 15/10/2020

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal